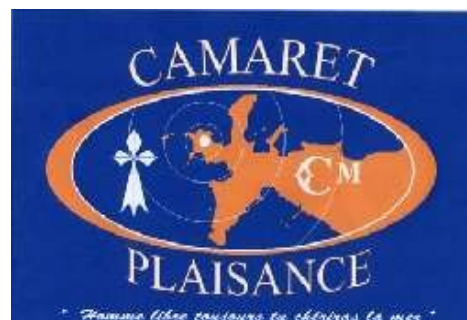


Camaret sur Mer 23 mars 2013



à

Mme le Maire de Camaret
Monsieur l'adjoint aux ports

L'«Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Camaret» ainsi que «Camaret Plaisance» tiennent par la présente à vous exprimer leur désaccord avec les nouveaux tarifs du port de plaisance pour 2013.

Si les représentants de l'APPC au conseil portuaire n'ont eu d'autre choix que de valider une augmentation de 3 % de la taxe d'amarrage pour 2013 (au conseil portuaire les usagers n'ont qu'un rôle consultatif), en revanche ils ne sont pas d'accord avec les deux mesures tarifaires complémentaires suivantes :

- le passage de l'abattement de 50 % à 40 % sur le grutage.
- l'ajout d'une nouvelle taxe forfaitaire de 15 euros pour carénage.

Ces deux nouvelles mesures contribuent à augmenter pour l'utilisateur le budget port annuel (amarrage + grutage + carénage) non plus de 3 % comme annoncé le plus souvent, mais de beaucoup plus, jusqu'à 8 % pour les plus petits bateaux. Cette augmentation nous paraît incompatible avec la crise économique actuelle, et ce d'autant plus que la taxe d'amarrage augmente de 3 % chaque année depuis 2008 (4 % en 2008 !) alors qu'elle n'augmentait que de 1 % les années précédentes.

C'est pourquoi, Mme le Maire, Monsieur l'adjoint aux ports, nos deux associations, représentant environ 200 propriétaires de bateaux usagers du port de plaisance de Camaret, vous demandent de bien vouloir reconsidérer ces mesures d'augmentation de façon plus réaliste.

Veuillez Madame le Maire, Monsieur l'adjoint aux ports, recevoir nos sincères salutations.

Le président de l'APPC

Le président de Camaret Plaisance